

DELIBERATION N°11/2021

Le **Mardi 30 Mars 2021** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 18/03/2021

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	x			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck	x			CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François				CARREL Christine	x
	MONTBLANC Jean-Claude			x	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel			x	JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel		x		MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges				LESAGE Claude	x
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	x			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian			x	RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude		x		CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry	x			BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre	x			BAUDIN Alexandra	
REGION	BONNIVARD Emilie	x				
DEPARTEMENT	SCHMITT Nathalie	x			Mithieux Lionel	

TOTAL	17	3	5	2
TOTAL VOTANTS	22			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20210330-DEL11-2021-DE
Date de télétransmission : 07/04/2021
Date de réception préfecture : 07/04/2021

DELIBERATION N°11/2021

Objet : BP 2021- DM N°02-2021

Il est précisé que chaque membre titulaire a reçu avec la convocation, le projet de décision modificative n°02-2021.

- Dans le cadre de l'organisation du ROF (réseau National des opérateurs fonciers) 2020, l'EPFL a pris en charge les frais liés à cet évènement qui ont été facturés sur 2021. Ces mêmes frais vont être refacturés auprès des différents organisateurs.
- Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, l'EPFL va percevoir une compensation de la baisse de la TSE qui doit être inscrite au compte 753

Il est donc proposé d'apporter les modifications suivantes :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
011 / 604 : Etudes et prestations de services <p align="right">+ 29 124 €</p>	75 / 758 : Produits divers de gestion courante <p align="right">+ 29 124 €</p>
	75/753 : Compensation de la TSE liée à la suppression de la TH <p align="right">1 000 000 €</p>
	73/731 : TSE <p align="right">-1 000 000 €</p>
Total 29 124 €	Total 29 124 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider les écritures relatives à la décision modificative ci-dessus présentée.

Le 07/04/2021
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20210330-DEL11-2021-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2021
 Date de réception préfecture : 07/04/2021